



GROUPE FRANÇAIS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
www.aippi.fr

JOURNÉE OUVERTE DU GROUPE FRANÇAIS DE L'AIPPI

« Le brevet est-il encore un droit d'interdire ? »

LE 12 JUIN 2014
14h – 17h30

Au Centre de Conférence Etoile Saint-Honoré
21/25, rue de Balzac - 75008 Paris

14h	Allocution de bienvenue Aurélia Marie, CPI, Cabinet Beau de Loménie Président du Groupe Français de l'AIPPI
14h10	<u>1^{ère} partie : Brevets essentiels et licences FRAND</u> Modérateur : Olivier Nicolle, CPI, Cabinet IPON GLOBAL <ul style="list-style-type: none">- La problématique juridique - Sabine Agé, Avocat à la Cour, Cabinet Véron & Associés- La problématique économique pour les acteurs - Olivier Thirard, Industriel, Société Orange- La problématique du point de vue du droit de la concurrence – Hugues Calvet, Avocat à la Cour, Cabinet Bredin Prat
	Questions de la salle
15h40	Pause Café
16h	<u>2^{ème} partie : Le pouvoir discrétionnaire de la JUB à l'égard des injonctions permanentes</u> Modérateur : Jacques Combeau, Industriel, Société Air Liquide <ul style="list-style-type: none">- L'Accord sur la JUB et le projet de Règles de procédure - Jacques Combeau, Industriel, Société Air Liquide- Les arguments en faveur d'un usage restreint des injonctions permanentes – Pauline Debré, Avocat à la Cour, Cabinet Linklaters- Les arguments en faveur du maintien du principe de la cessation de la contrefaçon - Cyra Nargolwalla, CPI, Cabinet Plasseraud
	Questions de la salle
17h30	Clôture de travaux et COCKTAIL